

## FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE PRIME

BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance) est requise et autorisée à procéder aux changements indiqués ci-dessus relatifs à.

Numéro(s) de Police(s)

Assurée(s)

Propriétaire(s)


**A.  CHANGEMENT D'INFORMATION BANCAIRE (PROCURATION BANCAIRE)**

BMO<sup>MD</sup> Assurance est requise et autorisée à retirer les chèques payables à son nom dans un compte donné dans le cadre de son programme de prélèvement automatique, pour le paiement des primes. L'institution bancaire ou financière est autorisée à procéder avec de tels chèques comme s'ils étaient signés par le(s) dépositaire(s).

Joindre chèque specimen ici

Signature :

Compte - chèques

Compte - épargne

Lorsque le programme de prélèvement automatique par chèque est en vigueur, le mode de paiement sera mensuel. Si un paiement préautorisé est retourné en raison de provision insuffisante, BMO Assurance est en droit, dans un délai de 5 jours ouvrables, de prélever le montant dû. Cette entente peut prendre fin sur réception d'un avis écrit par le dépositaire ou par BMO Assurance si n'importe quel chèque n'est honoré sur présentation, ou si BMO Assurance a remboursé le montant d'un tel chèque à la banque ou toute autre institution financière.

**B.  CHANGEMENT DU MODE DE PAIEMENT**

Annuel

Semestriel

Mensuel (complétez la partie A)

**C.  AVANCE SUR POLICE (si disponible)**

Par le présente, je demande une avance sur police au montant de \_\_\_\_\_

Je comprends que le taux d'intérêt fixé par BMO Assurance sera changé sur l'avance.

Beneficiaire irrévocable	Date	Cessionnaire (Si cédée)	Date
Signature du propriétaire	Date	Cessionnaire (Si cédée)	Date

**D.  OPTION DE NON-DÉCHÉANCE (si disponible)**

Droit de réduction

Valeur de prolongation

Beneficiaire irrévocable	Date	Cessionnaire (Si cédée)	Date
Signature du propriétaire	Date	Cessionnaire (Si cédée)	Date